Un pédophile, poussant des fillettes à commettre des actes sexuels violents, condamné mais pas incarcéré

21/12/2013 à 9h17

Un homme de 28 ans devait répondre de ses actes pédopornographique sur des mineures de 8 à 15 ans devant le tribunal correctionnel du Puy hier soir.

C'est un homme d'apparence sage qui s'est présenté à la barre. **Bientôt père de famille, « attachant » même, aux yeux de l'avocate de la partie civile.** Presque un monsieur tout le monde… s'il n'y avait toutes ces preuves accablantes contre lui : 3.300 conversations à caractère pédophile et quantité d'images et de vidéos enregistrées puis diffusées sur Internet. **Il inventait des situations pour piéger ses victimes**, se faisait passer pour un cancéreux en phase terminale ou un " maître des vampires ".

> *Pire : il incitait par chantage des fillettes à commettre des actes sexuels violents. Jusqu'au sang. « Quand elles refusaient, vous les menaciez de diffuser des vidéos d'elles compromettantes. Ça allait très loin », a résumé le président du tribunal. Les faits ont été commis de 2007 à 2011, à Lempdes-sur-Allagnon.*

Dans quelques semaines, le jeune homme sera papa. **La justice l'a condamné à trois ans de prison avec un suivi sociojudiciaire pendant cinq ans et une injonction de soins. Mais sans mandat de dépôt. En clair, pas de prison tant que le bébé n'est pas arrivé.**

La Montagne, merci à Marie salers